



ADMINISTRATION

AM_2023_06

Arrêté municipal

Règlementation de la circulation et du stationnement pour des travaux de pose de conduite d'eau potable

Rue Xavier Joliclerc et rue du Calvaire, Froidefontaine

Le Maire de Mignovillard,

- Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de l'entreprise VERMOT, sise à Gilley, en date du 20 janvier 2023, dans le cadre de travaux de pose de conduite d'eau potable avec reprise des branchements,

Considérant que les travaux de pose de conduite d'eau potable avec reprise des branchements auront lieu du 15 mars au 15 mai 2023 dans la rue Xavier Joliclerc (RD 35) et dans la rue du Calvaire à Froidefontaine,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours du chantier,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux de pose de conduite d'eau potable avec reprise des branchements, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la rue Xavier Joliclerc et sur la rue du Calvaire du 15 mars au 15 mai 2023.

Article 2 : Tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h,
- alternat manuel ou par feux tricolore,
- interdiction de dépasser,
- interdiction de stationner.

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : M. le Maire de Mignovillard et M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à M. le président du Département du Jura.

Mignovillard, le 7 février 2023

Le Maire,

Florent SERRETTE

